

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/12/16

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2018 - Délibération n° 2018/12/16

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » : ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 05 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – SUCHAUD – HYLAIRES – MOREAU – JOUANNY – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – GAUCHI – PARAYRE – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – LABORDE – CHAUVIN – COUSSEIROUX – GAILLARD et Mmes LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON et DESSEAUVE.

Pouvoirs :

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
5. M. LAINE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME
8. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD

Suppléances : Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

Secrétaire de séance : M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	48	56			
Pour	Contre				
56	-	-	-	-	-

La Vice-Présidente en charge des finances propose de voter une décision modificative n° 2 au budget annexe « station-service » au titre du budget 2018.

Cette décision modificative comporte :

- Un virement de crédits en dépenses :
 - Prise en compte de l'admission en non-valeur de titres liés à des prises de carburants en 2013 et 2014 par une association en redressement judiciaire pour un montant total de 383.53 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
	65	Autres charges de gestion courante	384.00 €	
	011	Charges à caractère général	-384.00 €	
			0.00 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°2 au budget annexe « station-service » conformément aux ajustements présentés ci-avant.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.